

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00163 Numéro SIREN : 530 027 317 Nom ou dénomination : 4 L

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005236

Désignation de l'entreprise		EURL 4L		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		30 IMPASSE DES JARDINIERS		26750 GENISSIEUX	
Numéro SIRET *		5 3 0 0 2 7 3 1 7 0 0 0 2 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilitisations incorporelles		010		012	
Fonds commercial *					
Autres *		014		016	
		1 205		1 205	
Immobilitisations corporelles *		028		030	
Immobilitisations financières * (1)		040		042	
		501 980		501 980	
Total I (5)		044		048	
		503 185		1 205	
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
Marchandises *		060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)		068		070	
Clients et comptes rattachés *					
Autres * (3)		072		074	
		12 804		12 804	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084		086	
		6 417		6 417	
Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096		098	
		19 221		19 221	
Total général (I+II)		110		112	
		522 406		1 205	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel *		120		120	
		352 000		352 000	
Ecart de réévaluation		124		124	
Réserve légale		126		126	
		2 546		1 453	
Réserves réglementées *		130		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
		48 373		27 607	
Report à nouveau		134		134	
Résultat de l'exercice		136		136	
		21 905		21 859	
Provisions réglementées		140		140	
Total I		142		142	
		424 825		402 919	
Provisions pour risques et charges		154		154	
Total II		154		154	
DETTES (4)					
Emprunts et dettes assimilées		156		156	
		15 282		30 405	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164	
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		166	
		840		780	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		172	
		80 255		82 220	
Produits constatés d'avance		174		174	
Total III		176		176	
		96 376		113 404	
Total général (I + II + III)		180		180	
		521 201		516 324	
REVENUS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	
		12 306			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 4L

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 0Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régime de réintégration

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	
Production vendue	biens	215	
	services *	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises) *			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	
Rémunérations du personnel *			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			
Dotations aux amortissements *			
Dotations aux provisions			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
Total des charges d'exploitation	(II)		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)		
Produits exceptionnels	(IV)		
Charges financières	(V)		
Charges exceptionnelles	(VI)		
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles *			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			
Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
Investissements outre-mer	344		
Zone de développement prioritaire (44. septdecies)			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			
Déficits antérieurs reportables : *	31	1	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1			
Déficit col. 2			

210			
214			
218			
222			
224			
226			
230			
232			
234			
236			
238			
240			
242	1 990		1 888
244			
250			
252			
254			
256			
262			
264	1 990		1 888
270	(1 990)		(1 888)
280	24 900		25 100
290			
294	1 005		1 353
300			
306			
310	21 905		21 859
312	21 905	314	
316			
318			
322			
324			
330			
251			
998			
999			
997			
342			
350			23 655
352			
354			1 750
356			
360			
370			
372			1 750

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EURL 4L

30 IMPASSE DES JARDINIERS

26750 GENISSIEUX

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CABINET JP GONNIN EXPERTISE
2 RUE BON

26100 ROMANS SUR ISERE
04.75.45.56.97

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Charges à payer	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	X
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 521 200.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 21 905.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à ve

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments comptables reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 205		
Autres participations	501 980		
TOTAL	501 980		
TOTAL GENERAL	503 185		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 205	
Autres participations			501 980	
TOTAL			501 980	
TOTAL GENERAL			503 185	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 205			1 205
TOTAL GENERAL	1 205			1 205

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	498	498	
Groupe et associés	12 306	12 306	
TOTAL	12 804	12 804	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 282	10 282		
Emprunts et dettes financières divers	5 000	5 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	840	840		
Groupe et associés	80 255	80 255		
TOTAL	96 377	96 377		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 119			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	200			200
PARTS SOCIALES	175.0000	2 000			2 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6
Total	6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 276
Emprunts et dettes financières divers :	5 000
- crédit vendeur	5 000
Total	15 276

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	254
Intérêts courus sur emprunts	254
Total (1)	254

Engagements reçus

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	32 910

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SARL ALPES CONFORT RHONE	299 502	100.00	97 360
- SCI 4L IMMO	67 537	99.00	17 422
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

4 L

Société À Responsabilité Limitée au capital de 352 000 €

Siège social : 30 Impasse des Jardiniers

26750 GENISSIEUX

530 027 317 RCS ROMANS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE

PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 JUIN 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 21 905.23 €, de la manière suivante :

- Une somme de	1 095.26 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- Une somme de	15 180.00 €
à titre de dividende, soit par part, un montant de 6.90 €	
- et le solde, soit	5 629.97 €
au compte "Autres réserves"	
 Total	 21 905.23 €

En conséquence, chaque part sociale se verra attribuer un dividende de 6.90 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2021.

En application de l'article 117 quater du code général des impôts, le montant brut des dividendes donne lieu à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12.80 %.

La somme de 15 180 euros versée à titre de dividende sera imputée des prélèvements sociaux avant tout paiement à l'associé personne physique.

A cet effet, une déclaration fiscale n°2777 devra être adressée au service des impôts des entreprises, avec les règlements correspondants dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les dividendes seront versés.

Par dérogation à l'imposition forfaitaire, l'associé unique pourra opter pour l'imposition des dividendes au barème de l'impôt sur le revenu, l'impôt définitif étant notamment calculé après application d'un abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

52

En outre, les dividendes peuvent être exonérés du prélèvement forfaitaire si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année (2019), est inférieur à 50 000 euros (associé célibataire ou veuf) ou 75 000 euros (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

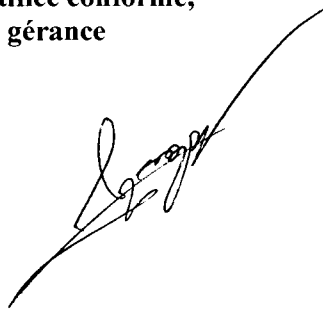
Les demandes de dispense doivent être formulées au plus tard le 30 novembre de l'année civile précédent le versement des dividendes.

Cette option s'exerce lors de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite par le contribuable l'année suivant celle au cours de laquelle les dividendes ont été perçus.

Rappel des dividendes antérieurement distribués par l'associé unique

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Copie certifiée conforme,
La gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'La gérance'.